



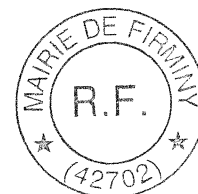
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260203-DCM_20260203_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026

Publication : 05/02/2026



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_23
Référence Nomenclature n°8.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pole Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale

Service en charge : Animation Sociale et Politique de la Ville

OBJET : Convention d'Objectifs et de Financement 2026 - 2029 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF) et la Commune de Firminy relative au Centre Social Firminy Vert – Subventions « Animation globale et coordination » (AGC) et « Animation collective familles » (ACF)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget,

Considérant que la convention d'objectifs et de financement conclue en 2022 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département de la Loire et la Commune de Firminy pour le Centre d'Animation de Firminy Vert, a expirée le 31 décembre 2025,

Considérant que le renouvellement du projet social du Centre d'Animation de Firminy Vert a été validé par la caisse d'Allocations Familiales et le Département de la Loire pour une durée de 4 ans de 2026 à 2029,

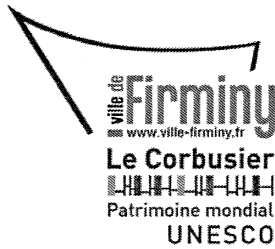
Considérant qu'une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour le Centre d'Animation de Firminy Vert doit être renouvelée pour la période 2026 - 2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de la Loire,

Considérant que le Centre d'Animation de Firminy Vert est un équipement de proximité ouvert à tous dont les objectifs sont :

- L'inclusion des personnes
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

Considérant que le Centre d'Animation de Firminy Vert répond à la circulaire de la CAF du 20 juin 2012, dont l'objectif est la notion du « vivre ensemble », dans le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité et la mixité, la solidarité, la participation et le partenariat.

Considérant que le projet social présenté lors de la commission de pré-agrément du 16 octobre 2025, en présence de M. le Maire de Firminy, M. l'Adjoint délégué à l'Animation Sociale aux Centres Sociaux, de la Fédération des Centres Sociaux, de la CAF, du Département de la Loire, du directeur de Pôle Relations Citoyennes et Attractivité Territorial, de la référente famille du CAFV et du directeur du CAFV a été validé par la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_23
Référence Nomenclature n°8.5

Considérant que le CAF propose la signature de la convention d'objectifs et de financement 2026 - 2029, dans le cadre de « l'Animation globale et coordination » (AGC) et « Animation collective familles » (ACF).

Elle fixe les engagements réciproques entre les co-signataires. Elle définit et encadre les modalités d'interventions et de versement des prestations de service.

Considérant que la convention 2026 - 2029 a pour objet de définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement des subventions AGC et ACF, au titre du projet de l'équipement Centre d'Animation de Firminy Vert, validé par la Caf dans le cadre de la politique d'animation de la vie sociale sur le territoire.

Considérant que la subvention AGC finance la fonction constitutive du centre social, poursuivant notamment les finalités suivantes : inclusion sociale et socialisation, développement des liens sociaux et cohésion, prise de responsabilité des usagers et citoyenneté de proximité, et s'appuyant sur des fonctions de direction, accueil et comptabilité/gestion, la direction devant être assurée à minima par un ETP qualifié.

Considérant que la subvention ACF soutient le projet familles, intégré au projet global, et qu'elle implique un référent familles qualifié, consacrant au moins un mi-temps à cette fonction, distincte de la direction.

Considérant que la convention est conclue pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2029, et que toute évolution des modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant.

Considérant que les modalités de versement sont conditionnées à la production de pièces justificatives, notamment au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré, et que les acomptes versés au cours de l'année N ne peuvent excéder 70 % du prévisionnel.

Et vu le projet de convention tel que rapporté en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention d'objectifs et de financement 2026 - 2029 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, le département de la Loire et la Commune de Firminy telle qu'annexée,
- Approuver le financement des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales et du département de la Loire
- Dire que la recette afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Autorise Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement 2026 - 2029 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, le département de la Loire et la Commune de Firminy,

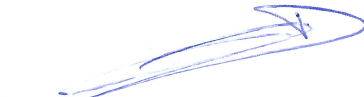


COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_23
Référence Nomenclature n°8.5

- **APPROUVE** le financement des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales et du département de la Loire,
- **DIT** que la recette afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à son représentant dûment habilité à signer la convention d'objectifs et de financement.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 février 2026

La Secrétaire de Séance,


Leslie DREVET


Le Maire,
Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du ...05/02/26.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_23
Référence Nomenclature n°8.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Convention d'Objectifs et de Financement 2026 - 2029 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF) et la Commune de Firminy relative au Centre Social Firminy Vert – Subventions « Animation globale et coordination » (AGC) et « Animation collective familles » (ACF)

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33